MAIRIE DE La Garde ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du Vingt-sept Avril an mil huit cent soixante-cinq, à Dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Emile, Félix, Christophe, Macary

âgé de vingt-huit ans, né à La Crau département du Var le vingt-neuf du mois de Juillet mil huit cent trente six profession de Cultivateur domicilié à La Farde département du Var fils majeur de Jean Baptiste Macary profession de Cultivateur domicilié à La Farde département du Var et de Marie, Pauline, Pannier sans profession domiciliée aussi à La Farde le père et la mère ici présents et consentant d'une part.

N° 3

Et de Anastasie, Antoinette, Julien

Macary

Julien

âgée de dix-neuf ans, née à La Garde département du Var le trente du mois de Mai mil huit cent quarante cinq profession d'ouvrière domiciliée à La Farde département du Var fille mineure de Louis Julien profession de Cultivateur domicilié à La Farde département du Var et de Magdeleine, Julien, antoinette, Blanc sans profession domiciliée aussi à La Garde, le père et la mère ici présents et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage faites par nous dans l'une exposition les dimanches neuf et treize Avril courant dûment affichées pendant les délais voulus par la loi.

2° Un extrait de l'acte de naissance du futur époux.

3° Un acte de naissance de la future épouse.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 1 50 C

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont autorisé le mariage ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du mois de mil huit cent soixante- , par devant Me notaire à département de

Les contractants ont declaré prendre en mariage, l'un Anastasie, antoinette, Julien et l'autre Emile, Félix, Christophe Macary

Le tout en présence de Louis Molleda, peintre domicilié à Cuxhot département du Var âgé de quarante deux ans profession de Marguillier non parent ni alliés des époux

De Louis Pascal propriétaire domicilié à La Crau département du Var âgé de vingt sept ans profession de Cultivateur Cousin germain du futur époux

De Louis Grimaud Jean baptiste domicilié à La Garde département du Var âgé de vingt trois ans profession de Cultivateur, beau frère du futur époux

Et de Louis Perrin philomont joseph domicilié à Toulon département du Var âgé de vingt cinq ans profession de Cultivateur Cousin germain du futur époux

Après quoi, Moi Louis Requier adjoint de Maire de la Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur et les époux les témoins et les autres parties ayant déclaré ne savoir signer requis

Emile Macary Molleda Pascal Grimaud

Perrin L. Requier